

Motion du 15 janvier 2025 de Mmes et MM. Amar Madani, Yasmine Menétrey, M. Daniel Sormanni, Gabriela Sonderegger, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Jean-François Albanesi et Christian Steiner: «Pour le maintien d'une offre d'hébergement touristique abordable de qualité en ville de Genève».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les rares offres d'hébergement touristique abordables proposées depuis de nombreuses années par les auberges de jeunesse genevoises, parfois sous contrat de bail précaire avec la Gérance immobilière municipale (GIM);
- que les auberges de jeunesse sont répandues dans toutes les grandes villes, avec ou sans soutien communal;
- la singularité et la demande constante pour ce mode de tourisme très prisé, notamment des jeunes voyageurs en raison du rapport qualité-prix généralement 50% moins cher que l'offre hôtelière traditionnelle la meilleur marché en ville de Genève;
- l'existence de partenariats de longue date entre la Ville et les associations d'auberges de jeunesse dont l'activité est aujourd'hui menacée en raison de la volonté de l'administration qui ne souhaite pas renouveler les contrats de bail;
- la perte pour Genève d'une offre touristique alternative, fonctionnelle et économiquement viable, ainsi que la destruction des emplois qui suivra si le Conseil administratif n'est pas capable d'apporter des solutions raisonnables;
- le droit d'initiative des membres du Conseil municipal qui leur confère des prérogatives délibératives sur les baux grevant les biens de la commune, au vu des dispositions visées à l'article 30, alinéa 1, lettre I, de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder au renouvellement des contrats de bail en cours de validité portant sur des biens communaux mis à disposition des auberges de jeunesse;
- de favoriser par des moyens concrets le maintien des structures d'hébergement touristiques pérennes, abordables et de qualité en ville de Genève.